

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 5238

présenté par

M. Sebaoun, M. Noguès, M. Germain, M. Robiliard, M. Guedj, Mme Carrey-Conte,  
Mme Romagnan, Mme Iborra, M. Gille, M. Paul, M. Philippe Baumel, Mme Biémouret,  
Mme Bouziane, Mme Laurence Dumont, M. Ferrand, Mme Hélène Geoffroy, Mme Guittet,  
M. Hammadi, Mme Sommaruga, M. Thévenoud et les membres du groupe socialiste, républicain et  
citoyen

-----

**ARTICLE 10**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et à prendre en compte les situations liées aux contraintes de handicap et de santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à prendre en compte les cas particuliers de ces catégories de salariés fragiles, qu'il convient de protéger davantage.